

## PRIX À LA CONSOMMATION

### Ralentissement de l'inflation

**Tirés à la hausse par les trois grands groupes de dépenses : "Alimentation" +0,7% sur un an, "Produits manufacturés" +1,7% sur un an et "Services" +1,8% sur un an, les prix à la consommation sont en augmentation en 2006, toutefois limitée à 1,4% après une année 2005 où l'inflation atteignait 2,6%.**

L'indice des prix à la consommation du mois de décembre 2006 s'établissait à 125,2, contre 123,4 en décembre 2005, affichant ainsi une augmentation de 1,4% en un an. L'inflation en glissement annuel, qui dépassait les 3% de mars à août (avec un maximum de +3,9% sur un an fin juillet), a ainsi diminué pour atteindre 2,1% fin octobre, 1,8% fin novembre et 1,4% fin décembre. Par grand poste, l'inflation est la plus forte pour les services (+1,8%), suivie de près par celle des produits manufacturés (+1,7%). L'"Alimentation" répond à une inflation égale à +0,7% sur douze mois. En terme de contribution à l'inflation, c'est-à-dire compte tenu des poids respectifs de ces postes dans l'indice des prix, les 1,4% se décomposent en 0,6 point pour les "Produits manufacturés" comme pour les "Services", et 0,2 point pour les "Produits alimentaires".

L'indice "Alimentation" connaît en 2006 une faible hausse annuelle de +0,7%, nettement inférieure à celle de ces trois dernières années (+2,4% en 2005, +1,4% en 2004 et +1,7% en 2003).

Les variations des prix de l'alimentation sont globalement partagées. Alors que les "Pains et céréales" et les "Viandes" affichent, sur un an, un léger recul, respectivement de -0,5% et -0,6%, suivis des "Laits, fromages et œufs" (-2,8%), "Légumes" (-3,1%) et des "Fruits" (-8,6%), les autres familles de produits sont en hausse. Ainsi, on note +13,6% pour le "Sucre", +9,6% pour les poissons (avec +14,0% pour les crustacés et mollusques), +4,1% pour les "Cafés, thés et cacao" (avec +13,3% pour les cafés solubles), +3,9% pour les "Huiles et graisses" (avec +9,2% pour le beurre), et la même augmentation pour les autres produits alimentaires (avec +6,5% pour les plats cuisinés frais).

Sur les douze derniers mois, des évolutions à la hausse s'observent également pour les boissons non alcoolisées (+3,9%) et alcoolisées (+1,6%). S'agissant des boissons non alcoolisées, on observe une hausse de +10,5% pour les eaux minérales non gazeuses et au niveau des alcoolisées, de +5,6% pour le poste "rhums et eaux de vie" et +5,3% pour les "Bières et cidres".

Sur un an, les "Produits manu-

facturés" progressent de 1,7% (contre +2,3% en 2005, +0,0% en 2004 et +0,2% en 2003), particulièrement poussés par les prix des "tabacs" (+7,2%), des "carburants" (+3,8%), de l'"électricité" (+5,2%) et du "gaz" (+10,7%).

Il faut rappeler que, pour l'essence et le gazole, jusqu'en avril 2006, une révision de la structure des prix intervenait trimestriellement et leur prix à la pompe était amorti par la taxe de stabilisation, abrogée par la loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006 portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers qui a notamment remplacé les taxes ad valorem dont le rendement évoluait en fonction du prix du pétrole par des taxes spécifiques assises sur les quantités importées. Cette réforme a été complétée par la délibération n°173 du 29 mars 2006 relative à la structure des prix de l'essence et du gazole qui instaure, entre autres, une révision mensuelle des prix des hydrocarbures, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des cours mondiaux. Ainsi, les prix des hydrocarbures ont fluctué depuis cette date, à la hausse comme à la baisse, avec +6,3% en janvier, une stabilité en février et mars, -2,8% en avril, -0,3% en mai, +1,4% en juin, +2,2% en juillet, +5,5% en août, -1,6% en septembre, -0,3% en octobre, +0,1% en novembre et -6,2% en décembre.

La hausse du prix de l'"électricité", avec +5,2% sur un an, est largement supérieure à l'évolution de ces trois dernières années (-0,2% en 2005, +0,1% en 2004 et +1,8% en 2003).

Enfin, la hausse des "tabacs", règlementée par l'arrêté n°2006-

Variation mensuelle des prix à la consommation  
(en glissement sur douze mois)



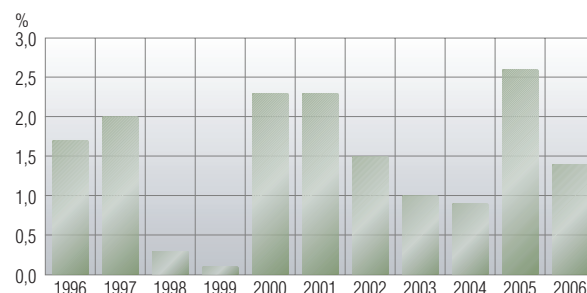
Source : ISEE

1609/GNC du 19 avril 2006 relatif à la modification des prix de vente en gros et au détail des tabacs, cigares et cigarettes, a fortement contribué à l'inflation en 2006. En effet, hors tabac, l'inflation est limitée à 1,2%.

Sur un an, on constate une hausse de +1,8% des prix des "Services". Si cette hausse est inférieure à celle de 2005 (+3,1%), elle n'en reste pas moins supérieure à celles des années 2004 (+1,3%) et 2003 (+1,1%).

L'augmentation des prix la plus significative concerne les "Services médicaux et dépenses de santé", avec +2,3% en un an, liée à la progression des "Soins des hôpitaux et assimilés" (+3,8%), complétée par la hausse des tarifs des "Médecins et auxiliaires médicaux" (+1,2%).

### Évolution de l'inflation sur dix ans (en glissement annuel)



Source : ISEE

Il est à noter que la hausse de la Taxe de Solidarité sur les Services, passée de 4% à 5% au 1<sup>er</sup> avril 2006 (Délibération n°177 du 29 mars 2006), a également contribué à l'augmentation du prix des services.

Face à l'inflation soutenue enregistrée en 2005, et à la poussée inflationniste du début d'année, des manifestations contre la "vie chère" ont eu lieu dans les rues de Nouméa en avril (relayées en octobre par les revendications de la CSTNC). Les autorités calédoniennes ont alors proposé plusieurs mesures pour tenter d'endiguer la hausse des prix. Certaines sont entrées en application rapidement, comme le rétablissement du contrôle des prix de vente et des marges (suspendu fin 2004, par la délibération n°14 du 6 octobre portant réglementation économique) pour certains produits comme les œufs, le lait en poudre, les yaourts, les margarines, les eaux minérales et les jus de fruits (arrêté n°2006-3135/GNC du 17 août 2006, portant rétablissement de la réglementation des prix de certains produits importés et locaux), la baisse du prix du pain et l'importation d'une partie du riz transformé localement de Thaïlande.

La loi du pays n°2006-12 du 30 novembre 2006 portant exonération des droits de douane et des taxes à l'importation de certains produits alimentaires, permet également à certains produits de première nécessité (comme la farine, les huiles végétales, le beurre, la margarine, le sucre, les eaux minérales, les pâtes mais également certains légumes tels les salades, les tomates, les choux verts, les carottes, les courgettes, les oignons et les citrons limes) de bénéficier d'une exonération des droits de douanes et des taxes à l'importation. Par ailleurs, pour compenser l'importante augmentation des loyers liée à la hausse de l'index BT21, un nouvel indice, l'indice de révision des loyers, a été créé par la délibération votée le 6 novembre par le congrès. Il va servir de nouvelle référence aux revalorisations de loyers. Sa mise en application, prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2008, est précédée d'un gel des loyers pendant un an.

En 2006, l'inflation en Métropole a été limitée à +1,5% en glissement sur douze mois, soit 0,1 point de plus qu'en Nouvelle-Calédonie. Ainsi mis à part l'exception relevée pour l'année 2005 qui affichait une inflation de +2,6% en Nouvelle-Calédonie, contre +1,5% en Métropole, l'augmentation des prix en 2006 suit la même lignée que celle des années précédentes (en 2004, +0,9% en Nouvelle-Calédonie contre +1,9% en Métropole et en 2003 +1,0% en Nouvelle-Calédonie contre +2,2% en Métropole). C'est-à-dire que les prix de détail à la consommation augmentent, pour ces années, moins vite sur le territoire.

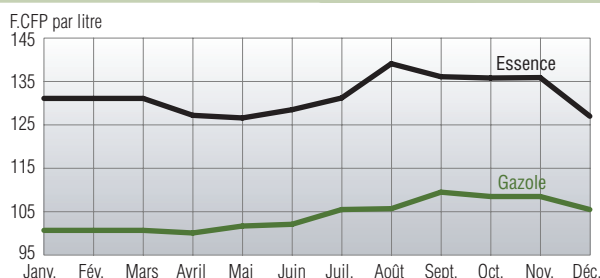
### Indice des prix à la consommation des ménages

	Pondération	Indice base 100 déc. 92		Variation sur un an %
		Déc. 05	Déc. 06	
<b>Indice général</b>	<b>10 000</b>	<b>123,4</b>	<b>125,2</b>	<b>1,4</b>
Indice hors tabac	9 750	122,1	123,6	1,2
Détail en 3 postes :				
Alimentation	2 691	129,8	130,7	0,7
Produits manufacturés (yc tabac)	3 747	114,6	116,6	1,7
Services	3 561	127,8	130,0	1,8
Détail en 8 postes :				
Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 000	133,1	134,9	1,3
Articles d'habillement et chaussures	470	91,6	86,9	-5,0
Logement, eau, éclairage	1 600	125,6	131,0	4,3
Meubles, art. ménagers, entretien maison	580	109,1	111,2	1,9
Services médicaux et dépenses de santé	570	139,3	142,5	2,3
Transports et communications	2 400	121,0	121,7	0,6
Loisirs, spectacles, enseignement, culture	590	104,8	105,0	0,1
Autres biens et services	790	121,2	122,5	1,1

Source : ISEE

Les "Transports et communications", avec une hausse annuelle de 0,6%, contribuent à hauteur de 0,14 point à l'inflation. S'agissant du prix de l'eau, on note une évolution à la hausse (+3,7%) sur un an. Pour la même période, une évolution de +3,8% s'observe pour les loyers des résidences principales, avec une contribution non négligeable de 0,4 point à l'inflation.

### Évolution du prix des hydrocarbures en 2006



Source : ISEE